



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf du mois d'avril à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural sous la présidence de **Monsieur DUCAMP Philippe, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 23/04/2025.

Conseillers en exercice : 29 – **Présents** : 23 – **Votants** : 29.

Présents :

M. DUCAMP Philippe, *Maire* – Mme VALLIER Martine, M. GARCIA Didier, Mme GARNET Laetitia, M. MONTFORT Anthony, Mme SOLTANI Arlette, M. DE ZEN Michel, Mme BIGOT-ROUSSEL Marjorie, M. CABEZAS Denis, Mme CHAIGNON Emmanuelle, M. GONZALEZ Frédéric, Mme BARBERA Sandra, M. ARDEVEN Yohann, M. BORDES Olivier, Mme POLI Nathalie, M. SAULLE Christophe, Mme POUPARD Elise, M. JIMENEZ Nicolas, Mme WILD Erine, M. AROUÉTÉ Nicolas, Mme LAMEUL Céline, M. CLERC Grégory, M. MADERES Olivier.

Pouvoirs :

Monsieur VONTHRON Thibaut **pouvoir à** Madame CHAIGNON Emmanuelle - Madame PEREIRA LIMA Marie-Christine **pouvoir à** Madame SOLTANI Arlette – Madame COSTES Christelle **pouvoir à** Monsieur JIMENEZ Nicolas – Monsieur LAHAILLE Jean-Christophe **pouvoir à** Monsieur le Maire – Madame DUPRAT Valérie **pouvoir à** Monsieur MADERES Olivier – Madame MACIAS Claudy **pouvoir à** Madame VALLIER Martine.

Monsieur Didier GARCIA est désigné secrétaire de séance.

2026-2904 – 16 : Désignation représentation SIVOM : M. le Maire

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-7 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 avril 1994 autorisant la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du HAUT-MEDOC, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant et leur répartition par commune membre ;

Vu les statuts du SIVOM du HAUT-MEDOC et notamment son article 8 ;

Vu le règlement intérieur du Comité syndical ;

Considérant l'évolution de notre population (5 628 habitants au 1er janvier 2026), il est attribué à notre Commune un siège de titulaire supplémentaire au syndicat du SIVOM,

Considérant qu'à ce jour 3 sièges sont pourvus par délibération n° 2026-0104-05 en date du 1^{er} avril 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal la candidature de Monsieur le Maire pour le 4^{ème} siège.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré

→ **DÉCIDE** de désigner Monsieur le Maire (*Philippe DUCAMP*) comme membre titulaire.

Vote du conseil municipal :

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le Maire,

- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie conforme,

Fait à Ludon-Médoc, le 29 avril 2026.

Le Maire,



Philippe DUCAMP



Le secrétaire,



Didier GARCIA